Questionnaire d'évaluation du droit à l'assurance chômage (dans le cadre du RESEA*)

NOM : _____ **NUMÉRO DE DEMANDEUR D'EMPLOI :** _____

Veuillez cocher OUI ou NON pour chacune des questions ci-dessous :	OUI	NON
1. Depuis que vous avez déposé votre demande de prestations d'assurance chômage, êtes-vous :		
• Physiquement en état de travailler ?	☐	☐
• Activement en recherche d'emploi ?	☐	☐
• Prêt(e) à accepter un emploi ?	☐	☐
2. Depuis que vous avez déposé votre demande de prestations d'assurance chômage, avez-vous demandé ou commencé à recevoir <u>UNE OU PLUSIEURS</u> des prestations ci-dessous ? ***<u>Cochez</u> toutes les réponses pertinentes.*** ☐ Indemnités pour accident du travail ☐ Versement tenant lieu d'avis de licenciement ☐ Versements d'un fonds de pension (non syndical) ☐ Versements d'un compte d'épargne retraite avec cotisation de l'employeur ☐ Versements de congés payés (par l'employeur) ☐ Versements d'un fonds de pension syndical ☐ Versements d'une rente à annuités ☐ Indemnité de cessation d'emploi ☐ Prime de maintien en poste ☐ Continuation de salaire ☐ Versements d'un plan 401K		
• **Si vous avez reçu une ou plusieurs des prestations ci-dessus, en avez-vous informé le Département de l'assistance chômage ?**	☐	☐
3. Au cours des semaines pour lesquelles vous avez demandé des prestations, vous est-il arrivé de travailler <u>SANS</u> déclarer la rémunération perçue pour ce travail au Département de l'assistance chômage ?	☐	☐
4. Êtes-vous actuellement inscrit(e) dans un programme de formation ou dans un cycle d'enseignement scolaire ou universitaire ?	☐	☐
• **Si OUI, avez-vous demandé une approbation au titre du TOP (Training Opportunities Program, également appelé « Section 30 ») ?**	☐	☐

RAPPEL : Si vous avez changé d'adresse depuis le dépôt de votre demande de prestations, vous devez en informer le Département de l'assistance chômage à partir de votre compte UI Online ou en téléphonant au 617-626-6800.

<u>DÉCLARATION DU DEMANDEUR</u> : J'ai été informé(e) du **programme de formation (article 30).** Je comprends que je dois présenter une demande au Programme de formation (article 30) au plus tard la 20e semaine de prestations d'assurance-emploi afin d'être admissible aux prestations de chômage prévues à l'article 30. J'ai également été informé(e) du Programme de formation professionnelle, de la certification ou non de mon employeur au titre du TAA et des prochaines étapes (déposer le formulaire MA 1666) ainsi que des dates limites si l'entreprise est certifiée.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

***REMARQUE :** Le RESEA (Reemployment Services and Eligibility Assessment Program) est un programme obligatoire conçu pour s'assurer que vous remplissez bien les conditions fixées par l'État et par l'administration fédérale pour percevoir des prestations d'assurance chômage. Toutes les informations que vous fournissez peuvent avoir des conséquences sur votre droit à recevoir ces prestations.